



M. Scott Simms
Président, Comité permanent des pêches et des océans
Chambres des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur,

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes de son rapport intitulé *La pêche à la morue du Nord à Terre-neuve-et-Labrador : Mettre le cap sur un nouvel avenir durable*. Je suis heureux de recevoir les recommandations du Comité.

Je constate que la majorité des recommandations correspondent à des initiatives actuellement menées ou étudiées par Pêches et Océans Canada (MPO), conformément au Cadre pour la pêche durable et au cadre de l'approche de précaution pour les pêches mis en place par le Ministère.

Permettez-moi également de souligner que mon Ministère comprend l'importance culturelle et économique de la morue du Nord pour les communautés de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est pourquoi nous nous efforçons constamment de prendre en compte dans les décisions de gestion des pêches les meilleures données scientifiques disponibles et les divers aspects socio-économiques afin d'assurer le rétablissement et la durabilité à long terme de cette ressource clé et de cette importante pêche.

J'ai remarqué que les recommandations de votre Comité s'articulent autour de quatre thèmes principaux : niveaux de récolte actuels et mesures de gestion; évaluations du stock, approche écosystémique et capacité scientifique; facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la reconstitution du stock de morue du Nord; assurer la durabilité de la pêche à l'avenir. J'ai donc organisé ma réponse à chaque recommandation en fonction du thème auquel elle correspond :

Niveaux de récolte actuels et mesures de gestion

Recommandation 1

- Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance historique et continue de la morue du Nord pour les collectivités côtières de Terre-Neuve-et-Labrador et appuie l'intention de cette recommandation. Le MPO est en train d'étudier différentes options terminologiques pour exprimer clairement le lien avec l'objet de la pêche récréative au poisson de fond. Il envisage de retenir l'expression « pêche au poisson de fond en vue d'une utilisation personnelle » pour refléter le fait que cette pêche est plus qu'une activité récréative. Cette

terminologie est également conforme à celle utilisée dans d'autres pêches gérées par le MPO.

Évaluations du stock, approche écosystémique et capacité scientifique

Recommandation 2

- Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation et a annoncé publiquement, le 19 avril 2017, que les évaluations complètes du stock de morue du Nord, réalisées actuellement tous les trois ans, le seront tous les ans à compter de l'exercice prochain (2017-2018), et ce, pendant cinq ans.

Recommandation 3

- Le gouvernement du Canada appuie l'intention de cette recommandation, à savoir de mieux intégrer toutes les données scientifiques disponibles dans les processus d'évaluation du stock examinée par des pairs. Le MPO évalue l'état du stock de morue du Nord dans le cadre de son processus d'examen par les pairs, auquel prennent part des partenaires des universités, de l'industrie et des provinces. Les avis scientifiques sont le fruit d'un consensus atteint à ces réunions d'examen par les pairs. En tant que responsable de l'évaluation de la morue du Nord, le MPO considère que le processus en place intègre déjà toutes les données disponibles provenant de diverses sources, notamment les renseignements transmis par nos partenaires tels que ceux tirés du relevé sentinelle côtier réalisé dans le cadre d'un contrat de service par la Fish, Food and Allied Workers (FFAW) ou encore des renseignements provenant des relevés acoustiques périodiques effectués sur les plateaux du nord-est de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que dans la baie de la Trinité par l'Université Memorial de Terre-Neuve. Des employés du gouvernement provincial participent aussi aux évaluations du MPO. C'est Noel Cardigan, du Centre for Fisheries Ecosystems Research du Fisheries and Marine Institute de l'Université Memorial de Terre-Neuve, qui a élaboré le modèle d'évaluation utilisé actuellement pour la morue du Nord.

Recommandation 4

- Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation. Les évaluations annuelles complètes du stock de capelan débiteront à l'hiver 2018 dans la division 2J3KL de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).

Recommandation 5

- Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. La prochaine évaluation du stock de capelan qui sera effectuée à l'hiver 2018 utilisera les données acoustiques de la division 3L de l'OPANO. Je tiens à souligner qu'un investissement de 2,4 millions de dollars est aussi prévu pour appuyer un relevé acoustique complet à l'automne 2018 dans les divisions 2J3KL, une zone très étendue sur les plateaux du nord-est de Terre-Neuve et du Labrador. Ce relevé viendra compléter une série chronologique de l'abondance du stock de capelan dans les divisions 2J3KL de l'OPANO, grâce aux données acoustiques existantes et futures collectées lors des relevés au chalut de fond. Cette série chronologique, qui repose sur des données relatives à la zone générale du stock, constituera la base du nouveau cadre d'évaluation du stock à l'avenir.

Recommandation 6

- Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation et a déjà commencé à réinvestir dans les sciences et dans l'embauche de scientifiques supplémentaires. Le budget de 2016 prévoyait un important investissement de 197 millions de dollars sur cinq ans pour permettre au MPO d'accroître ses activités de surveillance des océans et des eaux douces et de recherche dans ces domaines. Le Ministère va notamment recruter 135 nouveaux employés scientifiques et faire l'acquisition de nouvel équipement et de nouvelles technologies (comme des émetteurs acoustiques et des appareils de télédétection) qui faciliteront les évaluations des stocks. Ce financement permettra aussi de consacrer 2,4 millions de dollars à un relevé du capelan dans les divisions 2J3KL de l'OPANO à l'automne 2018, et renforcera la capacité de surveillance, d'évaluation et de recherche sur la morue et le capelan dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador.

Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la reconstitution du stock de morue du Nord

Recommandation 7

- Le gouvernement du Canada confirme que la chasse au phoque fait l'objet d'une récolte fortement réglementée et gérée à l'aide d'un Plan de gestion intégrée des pêches qui définit les mesures à prendre pour assurer une récolte durable, sécuritaire et sans cruauté. Les TAC alloués pour la récolte de phoques gris et de phoques du Groenland n'ont pas changé depuis 2010. Le gouvernement maintient son engagement à appuyer une industrie canadienne de la chasse au phoque sans cruauté et poursuivra ses efforts en vue de conserver les marchés actuels et d'en ouvrir de nouveaux pour cette ressource.
- L'incidence de la prédation exercée par les phoques sur les stocks de poissons dépend fortement de la zone et de l'espèce. Aucune preuve scientifique ne permet de penser que la consommation de morue par les phoques du Groenland serait un facteur majeur de la dynamique des stocks de morue. L'abondance du capelan est considérée comme un facteur plus déterminant de la dynamique du stock de morue et, comme nous l'avons déjà souligné dans les réponses aux recommandations 4, 5 et 6, d'autres investissements dans les sciences permettront au MPO de mieux évaluer les stocks de capelan. Même si le capelan peut constituer une partie importante du régime alimentaire des phoques du Groenland, il n'existe pas de preuve que les phoques du Groenland ont une incidence négative sur les populations de capelan et leur répartition.

Recommandation 8

- Le gouvernement du Canada appuie la recommandation d'élaborer un plan de rétablissement pour le stock de morue du Nord. En collaboration avec des intervenants, le MPO est en train de préparer un plan de rétablissement pour le stock de morue du Nord, fondé sur sa politique sur l'approche de précaution. Ce plan devrait être prêt pendant l'exercice financier 2018-2019. Il définira les objectifs de pêche et de rétablissement en fonction des facteurs écologiques, biologiques et socio-économiques, des points de référence et des règles de décision pour la pêche pendant sa durée d'application, ainsi que des calendriers d'examen de rendement. Les règles de décision pour la pêche seront élaborées et appliquées selon les meilleures données scientifiques disponibles sur l'état du stock et les facteurs écosystémiques. Le plan de rétablissement prévoira des possibilités

de pêche limitées qui ne compromettent pas la reconstitution du stock et lui permettront de sortir de la zone critique pour passer à la zone saine.

Assurer une pêche durable à l'avenir

Recommandation 9

- Le gouvernement du Canada est favorable à la promotion de pratiques de gestion qui procurent la plus grande valeur et assurent l'utilisation durable des ressources halieutiques. Dans le cadre du programme de rétablissement, le MPO poursuit les travaux qu'il mène avec des intervenants pour transformer les pratiques de récolte en une récolte de produits de la morue de haute qualité et à valeur élevée. Il collabore aussi avec des groupes d'intervenants dans des projets d'amélioration des pêches visant le stock de morue du Nord, afin d'améliorer les pratiques de pêche et de gestion et d'aider les pêches à obtenir l'écocertification du Marine Stewardship Council et à accéder ainsi aux marchés mondiaux concurrentiels.

Recommandation 10

- Le gouvernement du Canada appuie l'ouverture et la transparence dans les décisions de gestion des pêches. Le MPO continuera de publier chaque année son *étude annuelle sur la durabilité des pêches*, dont la première édition est parue en 2016. Cette étude porte sur l'état des stocks, les points de référence et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques du Cadre pour la pêche dans les pêches de tous les stocks principaux gérés par le MPO. Les consultations du comité consultatif suivent des processus ouverts et transparents et servent de fondement aux décisions en matière de gestion des pêches. Les décisions sur la gestion des pêches à la morue du Nord sont déjà affichées sur le site Web ministériel de la Région et des déclarations publiques sont rédigées selon les besoins, au cas par cas, pour les justifier.

Enfin, je tiens à souligner au Comité que, compte tenu de l'importance de l'accès du public à la morue pour la pêche alimentaire et récréative, le gouvernement a annoncé le 19 mai 2017 que la saison de pêche au poisson de fond (morue) à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) se poursuivra en 2017, et sera prolongée comme elle l'avait été en 2016 (46 journées de pêche). J'ai également choisi de ne pas instaurer de régime de permis et d'étiquettes pour cette pêche en 2017, compte tenu des opinions exprimées lors des consultations organisées à T.-N.-L. l'an dernier. Le MPO consultera les Canadiens des provinces de l'Atlantique et du Québec dans les prochains mois au sujet de la possibilité de mettre en place un régime de permis de pêche récréative en mer, sans utilisation d'étiquettes, en 2018.

En guise de conclusion, je tiens à témoigner de nouveau la gratitude du gouvernement à l'endroit des membres du Comité permanent pour leur diligence et leur engagement à l'égard de la préservation des pêches canadiennes pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Sincères salutations,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. LeBlanc', written in a cursive style.

Dominic LeBlanc, C.P., c.r., député